

### Bornes de vélos en libre-service à Saint-Palais-sur-Mer : rappel des faits et point d'étape

Ces derniers jours, l'installation d'une borne de vélos en libre-service à Saint-Palais-sur-Mer, place du Commerce, a suscité des interrogations et des inquiétudes, notamment de la part de professionnels locaux de la location de vélos.

Afin de permettre à chacun de disposer d'une information complète, la municipalité revient sur le cadre et les étapes de ce projet, de façon factuelle et transparente.

#### ***Une compétence exercée par la CARA***

La politique de mobilité relève de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), à laquelle les communes ont délégué cette responsabilité. Dès 2023, la CARA a lancé une offre cyclable à l'échelle du territoire, structurée autour de deux dispositifs :

- **Cara'Vel** : service de location longue durée, inspiré de Véligo en Île-de-France ;
- **Modalis** : service de vélos en libre-service avec stations et retour en borne, sur le modèle de Vélo'v (Lyon) ou Vélib' (Paris).

Ces services complètent l'offre Cara'Bus. L'objectif du dispositif Modalis est principalement de proposer une solution de mobilité complémentaire depuis et vers la gare de Royan, permettant des déplacements simples entre différentes communes équipées du réseau.

#### ***Un projet public et validé depuis plusieurs années***

Après le succès du dispositif en 2024, la CARA a proposé son extension à plusieurs communes du territoire en 2025. Ce projet a été intégré dans un plan global de mobilités simplifiées, approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal de Saint-Palais-sur-Mer en septembre 2025.

L'ensemble des décisions relatives à ce projet sont publiques. Elles ont été débattues et validées au fil des années par les différents conseils communautaires et municipaux concernés et sont consultables dans les délibérations correspondantes.

À la suite de ces décisions, la CARA et l'opérateur Modalis ont conduit les échanges techniques nécessaires au déploiement du dispositif avec les communes retenues, avec notamment le choix d'un emplacement en centre-ville au début de l'année 2026.

Suite à ces discussions, la préparation des travaux a été engagée, et l'autorisation d'occupation du domaine public permettant la réalisation des travaux d'installation a été signée par le nouveau maire, Pierre Bernardaud, en avril 2026.

### ***Un manque de concertation reconnu***

La municipalité comprend pleinement les inquiétudes exprimées par certains loueurs de vélos indépendants. Elle reconnaît également qu'une concertation plus approfondie et une meilleure information des acteurs concernés auraient dû être organisées en amont du déploiement.

Ce matin en conseil municipal, le maire a présenté le dossier et a reconnu un manque de concertation préalable, tant de la part de la mairie que de la CARA.

### ***Une offre pensée comme complémentaire***

La municipalité demeure convaincue que ce service présente un intérêt pour le territoire et pour Saint-Palais-sur-Mer.

Ce service ne vise pas à concurrencer les loueurs locaux, mais à compléter leur offre en répondant à des besoins spécifiques pour une clientèle différente : arrivées tardives à la gare de Royan, déplacements ponctuels, trajets simples entre communes ou encore en dehors des horaires d'ouverture de loueurs traditionnels.

Les retours d'expérience observés dans d'autres territoires montrent que ces dispositifs répondent généralement à des besoins distincts de ceux couverts par les loueurs traditionnels.

### ***Un enjeu d'attractivité pour le territoire***

De nombreuses collectivités déploient aujourd'hui ce type de service afin de renforcer l'attractivité de leur territoire et de faciliter les mobilités du quotidien, en complément au réseau de transports en commun. Plusieurs communes de l'agglomération sont déjà équipées ou vont prochainement l'être.

Pour Saint-Palais-sur-Mer, l'enjeu est également de rester attractive, en étant pleinement intégrée à ce réseau intercommunal de mobilité. Sans station sur la commune, les utilisateurs pourraient traverser Saint-Palais-sur-Mer sans s'y arrêter, alors que l'objectif est justement de favoriser leur venue en centre-ville, au bénéfice des commerces, restaurants et services locaux.

La municipalité considère donc que la présence de ce service constitue un facteur supplémentaire d'attractivité pour la Ville, à condition qu'il s'articule intelligemment avec l'offre déjà présente sur le territoire.

### ***Une démarche engagée pour identifier les marges de manœuvre***

Soucieuse de prendre en compte les préoccupations exprimées, la municipalité a contacté le service de la CARA en charge des mobilités, afin d'examiner les possibilités d'évolution ou d'adaptation du dispositif.

Même si ce projet est porté par la CARA, la Ville souhaite être à l'écoute des préoccupations exprimées par ses acteurs locaux. Elle veut notamment étudier toutes les pistes permettant de renforcer la complémentarité avec les acteurs locaux, qu'il s'agisse de partenariats de maintenance, de services associés ou de toute autre solution susceptible de répondre aux préoccupations exprimées. Cette démarche s'accompagnera également d'un travail de retour d'expérience auprès des communes déjà équipées afin d'évaluer de manière objective les effets du dispositif sur l'activité économique locale.

La municipalité reste mobilisée pour que ce projet de la CARA puisse continuer à se déployer pour le bien du territoire et de la commune, en bonne articulation avec l'offre locale.